

## **Valorisation d'actifs immatériels – Investisseurs, développeurs, entrepreneurs : fiabilisez vos prévisions en vous appuyant sur les actifs immatériels**

**Categories :** [A7Value](#), [LexConcept](#), [LexValue](#)

**Date :** mardi 15 septembre 2015

A l'heure où l'Etat redouble d'efforts pour axer sa communication envers les entreprises sur la multiplication de promesses d'aides, de subventions, de crédit d'impôts et de financements de toutes sortes orientés « innovation » et R & D, il faut bien avouer que le financement privé demeure la solution incontournable pour les entreprises en développement ou en phase d'ouverture de capital.

Bref, convaincre les banquiers et les fonds d'investissements n'est toujours pas une option mais un impératif.

La demande de financement s'appuiera classiquement sur un business plan qui détaillera par le chiffre les prévisions d'activité et de rendement de l'entreprise dans les 3, 5 ou 10 années à venir.

L'on prendra alors comme base de calcul, outre le fait que l'entrepreneur met souvent son patrimoine, son temps et son âme dans le projet, les tendances du marché, les actifs corporels (immeubles et financiers) et la promesse d'un développement fulgurant.

Le constat malheureusement récurrent que l'on fait est que le financier ne se sent pas suffisamment sécurisé par le système pour prendre le risque de croire dans le génie de l'entrepreneur.

La bonne idée sera donc pour le porteur du projet de se donner la peine et les moyens de mesurer la valeur financière de ses actifs immatériels par une valorisation.

Cette valorisation sera la garantie qui appuiera la promesse : j'ai un savoir-faire, une marque, un brevet et c'est tout cela qui me procure un avantage concurrentiel sur les autres.

J'ai un capital propriété intellectuelle, une richesse marketing, un concept spécifique, une méthode inédite, un secret de fabrication. Je les ai valorisés et donc cette valorisation est le delta qui me sépare de mes concurrents qui seront potentiellement victimes de la conjoncture ou de l'obsolescence.

Les experts de l'immatériel s'accordent à penser et à dire que le monde de l'entreprise ne pourra plus ignorer l'impact économique des actifs immatériels, sous prétexte de leur soi-disant volatilité

ou imprévisibilité. En 2015, le contexte économique et financier n'est-il pas autrement plus volatile que le savoir-faire d'une entreprise ?

Les conseils, qu'ils soient juristes ou financiers, ne peuvent plus faire l'économie de l'intégration de cette dimension dans l'accompagnement qu'ils proposent à leurs clients.

Cette intégration passera nécessairement par plusieurs étapes qui constitueront le socle de la valeur de l'immatériel :

- L'identification précise des actifs immatériels valorisables
- La formalisation des éléments qui ne sont pas protégeables au titre de droits de propriété industrielle
- La valorisation des actifs immatériels et leur intégration dans le business plan ou le dossier de demande de financement.

[Lexvalue, département d'inlex Ip expertise](#), spécialisé dans la valorisation d'éléments d'actifs incorporels intervient régulièrement dans une démarche de recherche d'investissements. La prestation Lexvalue consiste notamment à valoriser le projet en donnant un juste poids financier à l'ADN de l'entreprise.

[Lexconcept, département d'Inlex Ip Expertise](#), a développé une expertise spécifique dans l'analyse de concepts et de contenu organisationnel d'entreprises afin de permettre l'identification et la protection juridique des éléments de valeur ajoutée liée aux actifs incorporels valorisables.

Identifier ces éléments constitue un levier de valeur et un préalable indispensable à l'évaluation financière.

Or, nous constatons quotidiennement que de nombreuses entreprises en phase de développement, et donc ayant intérêt à rechercher des financements, ont des difficultés à déterminer et mesurer la richesse intangible de leur activité.

Nous avons conçu un process d'accompagnement spécifique, "A7value", qui permet au-delà de l'objectif de valorisation, de créer une base de valeur de l'actif et d'optimiser le poids financier du projet autour de l'identification des 7 axes du capital immatériel :

- La propriété intellectuelle (marques, brevets ...)
- Le savoir-faire
- Le capital organisationnel
- Le capital client
- Le capital humain
- Le capital actionnaire



- La RSE

La protection juridique de l'ADN de l'entreprise participe à sa valorisation qui nécessitent toutes deux un accompagnement spécifique de l'équipe en charge d'AVvalue dédié aux investisseurs.

[Ladan KHAKSAR - DIRICKX](#)

[Responsable du Département LexValue](#)